



7 DÉCEMBRE 2012

Monsieur le Président de la République,

Dans votre lettre de mission en date du 16 juillet 2012, vous avez confié à l'ancien Premier ministre, Monsieur Lionel Jospin, le soin de présider une commission chargée de la rénovation et de la déontologie de la vie publique.

Par cette lettre de mission, vous avez demandé à Lionel Jospin de définir les conditions d'un meilleur déroulement de l'élection présidentielle, de se pencher sur un nouveau calendrier des élections législatives et les règles applicables, d'examiner une évolution du statut juridictionnel du chef de l'Etat, de réfléchir au maintien de la cour de justice de la République, au cumul des mandats, et aux scrutins applicables aux élections législatives et sénatoriales et enfin de prévenir des conflits d'intérêt pour les parlementaires et ministres.

En ce sens vous respectiez un engagement de campagne et une forte attente de nos compatriotes : une modernisation de nos institutions pour un fonctionnement plus efficace et transparent de notre démocratie.

Dans le cadre des consultations sur les conclusions de ce rapport Jospin, vous avez bien voulu me recevoir en tant qu'ancien candidat à la présidentielle et président du parti Debout la République. Je vous prie de trouver ci-joint un mémorandum sur l'avis de Debout la République concernant les propositions de la commission ainsi que des recommandations de notre parti pour la refonte de notre démocratie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Nicolas Dupont-Aignan
Député-Maire de Yerres dans l'Essonne
Président de Debout La République

MÉMORANDUM

AVIS DE DEBOUT LA RÉPUBLIQUE SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION JOSPIN ET PROPOSITIONS POUR UN VRAI RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE

En premier lieu nous regrettons la méthode de travail choisie par Lionel Jospin et les membres de la commission. En effet aucune audition publique n'a eu lieu, les membres de la commission préférant recevoir lors d'entretiens individuels, souvent en tête-à-tête. De même nous regrettons que les chefs de parti et anciens candidats à la présidentielle n'aient pas été consultés en amont par la Commission. Au vu des conclusions rendues dans le rapport, leur expérience aurait été précieuse.

Sur le principe nous saluons la volonté de la Commission Jospin de revitaliser notre pacte républicain. Debout la République soutient, depuis longtemps, une adaptation de nos institutions pour éviter le bipartisme qui plombe le débat démocratique dans notre pays. Certaines des propositions présentes dans ce rapport sont à même de combler le manque de représentativité dont beaucoup de nos compatriotes se plaignent.

Sur le fond nous estimons que la Commission Jospin passe à côté de la cause majeure du désaveu des Français à l'égard de la classe politique : l'impuissance des pouvoirs publics. Les dernières élections ont montré une abstention en hausse mais surtout un nombre record de bulletins blancs et nuls. Ces chiffres révèlent un malaise profond et les ajustements de la Commission Jospin sur la proportionnelle ou le statut du chef de l'Etat ne vont rien changer à cette défiance des Français, tant que nous ne nous attaquerons pas à la racine du mal. A force d'affaiblir le pouvoir de l'Etat et de transférer toujours plus de compétences à des autorités non-élues, notamment à la Commission européenne à Bruxelles, les Français ont fini par comprendre que les élus de la Nation n'avaient plus aucune prise sur les événements et ne pouvaient donc plus résoudre concrètement et efficacement leurs problèmes. L'origine du déficit démocratique vient de là. Dès lors, le gouvernement aura beau créer des Hautes Autorités ou modifier à la marge la représentation nationale, cela n'aura aucun effet tant que cette même représentation nationale sera dépossédée de toute marge de manœuvre.

Pendant longtemps, les institutions de la Ve République ont très bien fonctionné. La machine s'est grippée à partir du moment où les gouvernements ont accepté de se décharger de certains pouvoirs. Ce faisant, ils ont retiré aux Français les moyens d'agir sur leur destin et ont trahi leur confiance.

A quoi sert la démocratie si les élus sont impuissants ? Pour espérer un nouveau démocratique, c'est d'abord à cette question que la Commission Jospin aurait dû répondre. Certes on peut faire des changements cosmétiques à la marge pour assurer une meilleure déontologie et une meilleure représentativité, mais la priorité est de rapatrier les pouvoirs aujourd'hui confisqués par la Commission européenne, les marchés financiers ou les multinationales pour les mettre entre les mains de ceux qui sont élus par le Peuple français, et surtout de consulter les Français par référendum, dès que la souveraineté nationale est en jeu.

Alors les Français retrouveront confiance dans les politiques. Voilà la ligne qui sous-tend le mémorandum que nous remettons aujourd'hui au Président de la République.

Pour plus de clarté, nous avons fait le choix de reprendre un par un les chapitres développés dans le rapport de la Commission Jospin.

UNE REPRÉSENTATION POLITIQUE RÉNOVÉE

CHAPITRE 1

Sous le prétexte d'élection présidentielle modernisée, la volonté du rapport Jospin est de verrouiller la seule échéance qui mobilise les Français. La campagne présidentielle est le seul temps démocratique qui permet un vrai débat politique entre des personnalités différentes. Si cette élection reste celle qui suscite le plus d'intérêt chez les Français, c'est par ce que les règles des parrainages mais aussi les règles des temps de parole permettent aux Français de découvrir des discours nouveaux et un vrai débat d'idées.

Dans ce chapitre la Commission Jospin fait des propositions à la marge sur lesquelles nous rendons un avis positif. En revanche deux propositions (la n°1 et la n° 3) sont clairement des moyens de verrouiller l'élection présidentielle et de conforter le bipartisme.

Avis positif rendu par Debout la République

Proposition n°2 : Modifier les modalités de calcul du remboursement public

Proposition n°4 : Fixer à 20 heures la fermeture des bureaux de vote sur l'ensemble du territoire métropolitain

Proposition n°5 : Avancer dans l'année la tenue de l'élection présidentielle et des élections législatives

Avis négatif rendu par Debout la République

Proposition n°1 : instaurer un parrainage des candidats à l'élection présidentielle par les citoyens

Critique de la proposition :

Comme il est écrit en toute lettre dans le rapport, le système actuel des parrainages, aussi limité soit-il, a permis une représentativité effective de tous les courants politiques, sans tomber dans une inflation de candidatures.

Le changement présenté dans le rapport stipule que les candidats issus de partis ayant au moins 5 parlementaires ou ayant obtenu au moins 2% aux dernières élections législatives pourraient présenter directement un candidat, et que les autres candidats pourraient tenter d'obtenir un parrainage citoyen.

Cette proposition n'est pas conforme à l'esprit des institutions car elle permet deux modes de parrainages, ce qui crée dès le commencement de l'élection un déséquilibre et une inégalité entre les candidats. Elle renforce encore le pouvoir des grands partis au détriment de l'émergence de nouvelles personnalités porteuses d'idées différentes

Dans le cas des parrainages citoyen, la commission propose un seuil de 150 000 signatures. La commission transforme alors le parrainage en pétition, et rend le contrôle des parrainages à la limite de l'impossible. Le flou entretenu sur le délai de collecte des parrainages citoyens nous fait aussi craindre que cette procédure soit rédhibitoire pour les candidats indépendants qui ne bénéficieraient pas de la structure d'un grand parti derrière eux.



Ce parrainage citoyen a tout de la fausse bonne idée et risque de verrouiller le système plutôt que de permettre une respiration de la vie publique.

LA PROPOSITION DE DEBOUT LA RÉPUBLIQUE :

En fait, la commission observe que les parrainages d'élus constituent un système efficace mais qui comporte des limites, notamment au sujet des pressions que peuvent subir les élus locaux. Nous pensons donc que rétablir l'anonymat des parrainages serait suffisant pour revenir à l'esprit des institutions tout en maintenant une équité entre les candidats.

Proposition n°3 : Substituer la règle de l'équité à celle de l'égalité pour les temps de parole des candidats pendant la période intermédiaire

Critique de la proposition :

Les chiffres du CSA montrent bien l'inégalité considérable des temps de parole. Pendant 5 ans, deux partis (le PS et l'UMP) rassemblent près de 80% du temps de parole. Si on compte en plus le temps d'antenne, il ne reste plus que des miettes aux autres courants et formations politiques. Notre démocratie souffre de ce bipartisme excessif dans les médias. Le désaveu des Français vient en grande partie de cette sur-médiatisation des deux grands partis. Pendant la présidentielle, les 5 semaines de campagne officielle, qui oblige à une égalité des temps de parole entre les candidats, sont donc indispensables pour oxygéner le discours politique. Vouloir remettre en cause ce pluralisme démocratique qui n'a lieu qu'une fois tous les 5 ans est donc un recul majeur.

LA PROPOSITION DE DEBOUT LA RÉPUBLIQUE :

Debout la République est très attaché à la période d'égalité du temps de parole pendant les 5 semaines de campagne officielle. Le pluralisme politique dans les médias est une telle nécessité que nous estimons que ces règles du CSA, sans être aussi contraignantes que pendant la présidentielle, devraient s'appliquer en partie hors période électorale. En effet une plus grande équité entre les formations politiques hors campagne électorale est le meilleur moyen d'intéresser à nouveau les Français au débat public.

Proposition n°6 : Réduire le délai entre l'élection présidentielle et les élections législatives

Critique de la proposition :

Le passage au quinquennat a déjà vidé de sa substance une grande partie de l'esprit de la Ve République. Vouloir réduire le délai entre l'élection présidentielle et les élections législatives conduirait encore un peu plus à une présidentialisation du régime.

LA PROPOSITION DE DEBOUT LA RÉPUBLIQUE :

Pour la raison invoquée, Debout la République propose le maintien du délai entre l'élection présidentielle et les élections législatives



UNE REPRÉSENTATION POLITIQUE RÉNOVÉE

CHAPITRE 2

Face à l'abstention de plus en plus forte lors des élections législatives et au manque de représentativité de certaines formations politiques, la Commission Jospin a estimé nécessaire d'améliorer la représentativité du Parlement français.

Sur le constat nous ne pouvons désavouer les membres de la Commission. Progressivement le Parlement français s'est coupé du peuple. En voulant en finir avec le régime des partis, la Ve République a finalement abouti au régime du parti unique, à tour de rôle l'UMP ou le PS.

A partir du moment où un des deux partis obtient la majorité des sièges à l'Assemblée nationale, la vie démocratique est sérieusement entamée. Les arbitrages politiques ne se font plus devant le peuple mais entre apparatchiks. C'est pourquoi il est indispensable d'introduire une dose de proportionnelle tout en maintenant un fait majoritaire. Mais nous divergeons sur les modalités d'application de cette proportionnelle, comme nous l'expliquons dans l'avis rendu sur la proposition n°7 ci-dessous.

Au final les propositions de la Commission Jospin pour un Parlement plus représentatif vont dans le bon sens. Cependant elles sont surtout un os à ronger pour les partis peu ou pas représentés aujourd'hui au Parlement. Elles ne règlent pas le bipartisme excessif dont souffre notre démocratie.

Dans ce chapitre, nous regrettons aussi que la Commission Jospin n'aborde pas le problème des machines à voter. Debout la République est radicalement opposé au recours à ces machines. Les votes deviennent invérifiables pour les citoyens et cela risque de jeter une suspicion de fraude sur les élections. Nous demandons donc l'interdiction de ces machines.

Avis positif rendu par Debout la République

Proposition n°8 : Réformer les modalités de l'élection des députés représentant les Français de l'étranger

Proposition n°9 : Eviter les seconds tours à un seul candidat dans le cadre du scrutin majoritaire

Proposition n°12 : Abaisser à 18 ans l'âge minimal d'éligibilité au Sénat

Proposition n°13 : Compléter les effets de l'extension de la proportionnelle sur le respect de la parité en renforçant le dispositif de modulation des aides financières aux partis politiques

Avis négatif rendu par Debout la République

Proposition n°7 : Introduire une part de proportionnelle pour l'élection des députés

Critique de la proposition :

L'application d'une dose de proportionnelle telle qu'elle est proposée par le rapport est absconse. La commission propose une double élection législative, une proportionnelle et une uninominale. Cette solution artificielle semble difficilement applicable et peu pratique.

De plus, proposer à chaque électeur de voter deux fois ne va pas ajouter de la lisibilité à une vie politique qui en manque terriblement.



LA PROPOSITION DE DEBOUT LA RÉPUBLIQUE :

Debout la République apporte son soutien à la proposition de loi n°738 du sénateur Jean-Louis Masson tendant à introduire une dose de représentation proportionnelle lors des élections législatives. La part de proportionnelle devrait se situer autour de 10% des sièges, soit 57 sièges dans cette législature. Seules seraient additionnées les voix obtenues au premier tour par les candidats n'étant pas élus à l'issue de l'élection. Le nombre de sièges revenant à chaque parti serait calculé selon le système proportionnel avec répartition des restes à la plus forte moyenne. Pour chaque parti les sièges seraient affectés aux candidats non élus au scrutin majoritaire ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Proposition n°10 : Assurer une représentation plus juste des collectivités territoriales au Sénat par une pondération des voix des grands électeurs et retirer les députés du collège électoral

Critique de la proposition :

Nous nous opposons fermement à la restriction du poids des communes rurales pour l'élection sénatoriale.

En effet, cette proposition est injuste. Les communes rurales, sans le Sénat, n'auraient plus aucune représentation démocratique. Elles constituent pourtant la majorité du territoire français et nous rappelons que le Sénat assure la représentativité des territoires dans notre parlement bicaméral.

En renforçant le poids des conseillers régionaux dans le mode d'élection des sénateurs, on accroît encore l'influence des partis car les conseillers régionaux sont élus au scrutin de liste. Dès lors on empêche un véritable pluralisme démocratique et l'émergence au Sénat de personnalités indépendantes souvent proches des préoccupations des communes, qui rappelons-le restent la cellule de base de la République

Proposition n°11 : Etendre le recours au scrutin proportionnel pour l'élection des sénateurs

Critique de la proposition :

Une fois encore, le scrutin proportionnel risque de favoriser le bipartisme au détriment de l'émergence de personnalités indépendantes proches des territoires. C'est pourquoi nous nous opposons à cette proposition



UN EXERCICE DES RESPONSABILITÉS EXEMPLAIRE

CHAPITRE 1

Avis positif rendu par Debout la République

Proposition n°14 : Interdire le cumul de fonctions ministérielles avec l'exercice de tout mandat local

Avis négatif rendu par Debout la République

Proposition n°15 : Rendre incompatible le mandat de parlementaire avec tout mandat électif autre qu'un mandat local simple à compter des prochaines élections locales

Critique de la proposition :

Nous rendons un avis négatif au sujet de l'interdiction du cumul des mandats telle qu'elle est présentée dans le rapport.

En effet, à la page 53 du rapport, il est écrit que « le cumul des mandats est devenu un critère au regard duquel sont appréciés l'engagement des élus au service d'un pays en crise [...] »

En fait, le cumul des mandats est une question qui se posait bien avant la crise. Le cumul des mandats, c'est un nombre restreint d'individus qui accaparent de plus en plus de pouvoir. Cette juxtaposition de fonctions crée 1) un accaparement des fonctions et de 2) un problème de conflit d'intérêts.

Or, exercer des fonctions parlementaires n'est pas en contradiction avec l'exercice d'un mandat d'exécutif local. Bien au contraire, le mandat local permet une proximité avec les citoyens que la fonction de parlementaire rend plus difficile. De plus la fonction de maire permet à des personnalités indépendantes d'être élu députés sans avoir la caution d'un des deux grands partis. C'est une garantie de pluralisme et d'indépendance.

Par ailleurs nous regrettons que le rapport n'aborde pas le cas des conflits d'intérêts concernant la pratique de fonctions électives ajoutée à l'exercice d'une profession dans le secteur privé. Les conflits d'intérêts les plus graves qui gangrènent notre République se trouvent dans cette addition d'intérêts contradictoires. Le nombre d'avocats d'affaires qui exercent des fonctions électives sont en constante progression et sont un bien plus grand péril pour notre démocratie du fait de conflits d'intérêts.

LA PROPOSITION DE DEBOUT LA RÉPUBLIQUE :

Debout la République est très attaché à la possibilité pour un parlementaire d'avoir aussi un mandat local. C'est une garantie d'indépendance et de proximité avec les Français. En revanche nous recommandons la fin du cumul des rémunérations afin de n'entretenir aucun soupçon sur la probité des élus de la Nation.

Pour prévenir d'éventuels conflits d'intérêts dus au cumul d'un mandat de parlementaire avec l'exercice d'une profession, nous recommandons d'étendre la liste des professions interdites pour les parlementaires.



UN EXERCICE DES RESPONSABILITÉS EXEMPLAIRE

CHAPITRE 2

Le président de la République française est à la fois le garant des institutions et le chef de l'exécutif. Son poids politique extraordinaire dans la nation ainsi que dans le monde fait de cette fonction quelque chose d'à part. Nous pensons donc qu'il n'est ni souhaitable ni nécessaire de modifier le statut pénal et civil du Président. Nous sommes sur ce point en accord avec les membres de la commission.

Il ne s'agit pas de garantir une impunité au citoyen qui endosse le costume de président, mais de garantir une impunité à la fonction, une impunité qui cesse automatiquement lorsque le citoyen en question cesse d'exercer sa fonction.

Ainsi, nous pensons que l'immunité pénale et civile complète est nécessaire à la nation et à la garantie des institutions. Nous pensons d'autant plus que la prescription étant suspendue le temps de la durée du mandat, il y a un équilibre juridique établi.

Avis négatif rendu par Debout la République

Proposition n°16 : Mieux affirmer le caractère politique de la procédure de destitution du Président de la République

Proposition n°17 : Mettre fin à l'inviolabilité du Président de la République

Proposition n°18 : Mettre fin à l'inviolabilité du Président de la République en matière civile

Proposition n°19 : Supprimer la Cour de justice de la République

CHAPITRE 3

Cette dernière partie du rapport de la Commission Jospin a tout du fourre-tout gadget. Il est évident qu'on ne peut qu'être d'accord avec les principes évoqués dans les propositions. Mais la prévention des conflits d'intérêt et l'impératif de transparence ne peuvent pas se résumer à des déclarations d'intention.

Surtout nous regrettons que la Commission reste très frileuse quant aux professions que peut exercer un parlementaire. L'augmentation croissante de parlementaires qui cumulent leur mandat avec une fonction d'avocat d'affaires pose un vrai problème. Leur métier peut les amener à subir des pressions par des groupes d'intérêt. Aussi la proposition de la Commission Jospin de simplement obliger à remplir une déclaration d'intérêt pour les parlementaires concernés nous semble trop permissive. Il convient d'interdire de cumuler une fonction d'avocat d'affaires et un mandat de parlementaire.

Il est primordial d'édicter des règles strictes qui permettent de déceler les possibles conflits d'intérêts. Or la Commission Jospin reste beaucoup trop vague dans ses propositions



UN EXERCICE DES RESPONSABILITÉS EXEMPLAIRE

CHAPITRE 3 (suite)

Avis positif rendu par Debout la République

- Proposition n°20 :** Renforcer le régime des incompatibilités pour les membres
- Proposition n°21 :** Prévoir pour les membres du Gouvernement une obligation légale de souscrire une déclaration d'intérêts et d'activités
- Proposition n°22 :** Prévoir pour les membres du Gouvernement une obligation légale de donner un mandat de gestion de leur patrimoine mobilier
- Proposition n°23 :** Étendre aux ministres le contrôle des départs vers le secteur privé et vers certains organismes publics et incriminer la prise illégale d'intérêts à l'issue des fonctions gouvernementales
- Proposition n°24 :** Étendre aux collaborateurs du Président de la République et pour les membres des cabinets ministériels une obligation légale de souscrire une déclaration d'intérêts et d'activités
- Proposition n°26 :** prévoir une obligation légale de souscrire une déclaration d'intérêts et d'activités pour les titulaires d'emplois supérieurs de l'Etat particulièrement exposés au risque de conflits d'intérêts
- Proposition n°27 :** Améliorer l'efficacité du contrôle relevant actuellement de la Commission de déontologie de la fonction publique : modifier les conditions de saisine d'office et étendre le champ du contrôle aux départs vers tous les organismes publics exerçant une activité économique
- Proposition n°28 :** Harmoniser et renforcer le régime des déclarations d'intérêts et d'activités applicable aux membres des collèges et responsables des autorités administratives indépendantes
- Proposition n°29 :** Étendre aux départs vers tous les organismes publics exerçant une activité économique le champ du contrôle relevant actuellement de la Commission de déontologie de la fonction publique pour les membres des collèges et responsable des autorités administratives indépendantes
- Proposition n°30 :** Prévoir une obligation légale de déclaration d'intérêts et d'activités pour les parlementaires
- Proposition n°31 :** Renforcer le régime des incompatibilités professionnelles applicable aux parlementaires
- Proposition n°32 :** Supprimer la catégorie des membres de droit du Conseil constitutionnel et interdire l'exercice de toute activité de conseil à ses membres
- Proposition n°35 :** Mettre en place un dispositif ouvert d'alerte éthique

Avis négatif rendu par Debout la République

- Proposition n°33 :** Créer une Autorité de déontologie de la vie publique
- Proposition n°34 :** Confier à l'Autorité de déontologie de la vie publique un rôle de validation des règles de bonne conduite applicables aux représentants d'intérêts

Critique de la proposition :

Si la plupart des propositions de ce chapitre sont applicables sans la création de structures supplémentaires, la mise en place d'une Autorité de déontologie de la fonction publique risque d'ajouter une nouvelle couche au mille-feuille administratif.

La Commission de déontologie de la fonction publique joue déjà ce rôle. Pour s'assurer de la bonne application des propositions faites par la Commission Jospin, il suffit d'étendre ses champs de compétence. Vouloir créer une nouvelle structure serait une dépense inutile et ajouterait de la confusion dans nos institutions. De manière générale, l'Etat doit se garder de multiplier les structures quand certaines, déjà existantes, peuvent assurer une compétence nouvelle.



LES 6 PILIERS DE DEBOUT LA RÉPUBLIQUE POUR UN VRAI RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE

1.

**Garantir l'anonymat des parrainages d'élus
pour l'élection présidentielle**

2.

**Conserver l'égalité du temps de parole pendant la campagne
présidentielle et tendre vers une plus grande équité des temps
de parole hors campagne électorale**

3.

**Instaurer une dose de proportionnelle à hauteur de 10%
des sièges pour les élections législatives**

4.

**Interdire le cumul des rémunérations d'un mandat local
et d'un mandat de parlementaire**

5.

**Rendre obligatoire le référendum pour tout transfert
de souveraineté et notamment pour la ratification
des traités européens**

6.

**Rapatrifier le pouvoir des autorités non-élues, comme la
Commission européenne, au niveau du Parlement français et
interdire les ordonnances pour la transposition en droit interne
de la réglementation communautaire**